

Formation référent(e) harcèlement sexuel et agissements sexistes

OBJECTIF(S)

- Être capable de définir le harcèlement sexuel, les agissements sexistes et identifier les situations caractéristiques
- Être capable d'appréhender le cadre juridique du harcèlement sexuel
- Être capable d'expliquer les répercussions psychologiques du harcèlement sexuel
- Être capable de décrire les missions du référent CSE en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- Être capable de mettre en œuvre les dispositifs et les outils de prévention des risques

PUBLIC CONCERNÉ

- Référent(e) « harcèlement sexuel et agissements sexistes » désigné(e) parmi les membres du CSE
- Membres du CSE

PRÉ-REQUIS

- Aucun



Formation présentielle



1 mini /10 maxi



7.00 heures

LES PLUS

Nous sommes certifiés QUALIOP1 ; Formation opérationnelle ; Mise à disposition d'une boîte à outils numérique ; Formation réalisable en visio ; Un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter le parcours des stagiaires en situation de handicap.



Formateur expert en Santé, Sécurité,
Conditions de Travail et en prévention



Évaluation de positionnement
Évaluation des acquis



Attestation de formation

PROGRAMME

- Définir le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
 - Quelques chiffres
 - Harcèlement sexuel : un délit
 - Des propos ou comportements à connotation sexuelle, non désirés et répétés
 - Le harcèlement sexuel « assimilé »
 - Les sanctions du harcèlement sexuel
 - Distinguer le harcèlement de la séduction
 - L'agressions sexuelle
 - Les agissements sexistes
 - Sexisme ? Comment savoir ?
- S'appropriier le cadre juridique
 - Du code pénal au code du travail
 - Des cas concrets, la jurisprudence
 - Harcèlement sexuel, prescription ?
 - Apporter la preuve du harcèlement ?
 - Salarié harcelé, salarié protégé ?
- Comprendre les répercussions psychologiques
 - Violences internes, les conséquences pour la santé
 - Violences internes, des effets sur le travail
- Comprendre les missions du Référent
 - Rôle et missions du référent, ce que dit la loi
 - Rôle et missions du référent, ce que ne dit pas la loi
 - Position de l'employeur, un message clair
 - Informer
 - Prévenir
 - Sanctionner
 - Référent HS/AS et le CSE
- Mettre en œuvre les dispositifs et outils de prévention
 - Évaluer le risque de harcèlement
 - Le droit d'alerte du CSE
 - Se faire aider

MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Apports théoriques
- Étude de cas concrets
- Vidéos

TAUX DE SATISFACTION DU MODULE

9.3/10 - 37 stagiaires (Maj 06/11/2024)